

B - PLAN DE FORMATION

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE

FACULTÉ DE DROIT

ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL CANADA-EUROPE : SOYEZ PRÊTS !

Horaire prévisionnel

Vendredi 22 avril 2016 – Université de Sherbrooke - Campus de Longueuil

LES PARTICIPANTS DOIVENT SE MUNIR D'UN ORDINATEUR OU D'UNE TABLETTE POUR LA JOURNÉE.

Matinée 8 h - 12 h

8 h - 8 h 30 : Accueil et inscription des participants

8 h 30 - 9 h 30

I - Le contexte du commerce Québec – Europe

M^e Jean CHAREST – Sous réserve

M^e Geneviève DUFOUR et M. David PAVOT (team-teaching)

- Le cadre général : L'Organisation mondiale du commerce (Commerce des marchandises, droits de douane, commerce des services, traitement national, clause de la nation la plus favorisée, règles sanitaires et phytosanitaires, dérogations) – G. Dufour et D. Pavot
- Le cadre spécial : L'Accord économique et commercial global Canada – Union européenne (commerce des biens, mobilité de la main-d'œuvre, investissement direct étranger, marchés publics) – G. Dufour et D. Pavot

- Les spécificités de l'Union européenne : le territoire douanier européen, la politique européenne en matière de douane, l'Union douanière et son avenir, la douane électronique, la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux – D. Pavot

9 h 30 - 10 h 30

II - Les règles d'origine

M^e Peter KIRBY, Fasken Martineau

- Les principes de base : les marchandises suffisamment obtenues ou transformées, les opérations minimales, cumul bilatéral – diagonal – total, marge de tolérance, non-manipulation, transport direct, modes de preuves
- L'origine préférentielle (UE et AECG)
- L'origine non préférentielle
- Renseignements contraignants

10 h 30 - 10 h 45 : Pause santé

10 h 45 - 12 h

III - Le système de l'Union européenne de classification des produits

M^e Geneviève DUFOUR et M. David PAVOT (sous forme d'exercice pour les participants)

- Les principes du système de classification des produits : information sur le droit de douane, application de réglementations spécifiques, formalités requises
- Le système harmonisé (SH) : les 5 000 groupes développés par l'Organisation mondiale des douanes et leur hiérarchie
- La nomenclature combinée : le SH et les subdivisions propres à l'UE
- Le tarif intégré (TARIC) : les sous-positions du TARIC. Les informations conséquentes : tarifs douaniers, suspension de droits, droits antidumping...
- Le portail « Myexport » : aide en ligne à la vérification du code produit
- Domaines spécifiques si nécessaire : plastiques, chaussures, textiles, ordinateurs, fruits et légumes ...

12 h - 13 h 15 : Pause repas

13 h 15 - 14 h 15

IV - Les procédures d'importation

M. Christian SIVIÈRE, Solutions Import Export Logistique MC

- L'enregistrement EORI (opérateur économique) ; Le statut d'OEA (opérateur économique agréé)
- La déclaration sommaire d'entrée : les variantes fret maritime en conteneur ou en vrac, vols longs courriers, transport routier
- Destinations douanières admises : mise en libre pratique, régime de transit, admission temporaire, entrepôt douanier
- Déclaration en douane : les personnes habilitées, le lieu du dépôt, document électronique ou papier (DAU)
- La valeur en douane : valeur commerciale au point d'entrée, différence avec le contrat de vente, calcul des droits de douane et de TVA en pourcentage

14 h 15 - 15 h 15

V - Les droits de douane

M^e Geneviève Dufour et M. David Pavot, Université de Sherbrooke

- Le système de renseignements tarifaires contraignants : comment obtenir des RTC, les avantages des RTC
- Franchises douanières : les biens d'équipements transférés lors d'un investissement en Europe en provenance d'un pays tiers, objets à caractère éducatif ou culturel, instruments destinés à la recherche médicale, marchandises importées à des fins de prospection commerciale, objets publicitaires, dispositions agricoles
- Suspensions douanières : aucun produit fini, suspensions industrielles (matières premières, semi-produits, composants non disponibles en Europe), suspensions militaires, liste de produits
- Contingents tarifaires : principe, contingents autonomes et préférentiels, domaines visés
- Antidumping : le principe du dumping, la procédure antidumping, le droit antidumping, durée et réexamen

15 h 15 - 15 h 30 : Pause santé

15 h 30 - 16 h 30

VI - Les dispositions spécifiques

M^e Geneviève DUFOUR et M. David PAVOT, Université de Sherbrooke

- Mesures sanitaires et phytosanitaires : contrôles et exigences, sécurité des denrées alimentaires pour animaux, santé animale, santé végétale, santé publique
- Protection de l'environnement : produits chimiques (contrôle, POP, REACH, classification et étiquetage, détergents, biocides, engrais...), effets de serre fluorés, espèces menacées, déchets, protection de la couche d'ozone
- Normes techniques : sécurité des produits (objectifs, informations, principes), harmonisation de la normalisation technique, évaluation de la conformité, logo « CE », règles de commercialisation, emballage, étiquetage
- Restrictions à l'importation : les licences d'importation agricoles, produits sidérurgiques